

- AVIS D'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Accord-cadre de fourniture de carburants en stations-services par le biais de cartes accréditives pour le parc automobile de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2027 à 2030

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application de l'articles L. L2124 -1 à L2124 -2, R.2124 -1 et R.2124 -2 1° du Code de la Commande Publique)

Type de marché : Marché de fournitures

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet la fourniture de carburants en stations-services au moyen de cartes accréditives pour le parc automobile de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2027 à 2030.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Il s'agit d'un accord-cadre de fournitures.

Lieu(x) d'exécution :

-Code NUTS : FRF12

-68300 Territoire de Saint-Louis Agglomération



Forme du marché :

Il s'agit d'un accord-cadre.

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
30163100-0	Cartes pour l'achat de carburant

Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire
09132000-3	Essence
09134200-9	Carburant Diesel

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement ni d'un découpage en tranches.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI**Description de ces options :**

Il est possible de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique : Les conditions d'exécution de ces nouveaux marchés seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

Il est possible de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

Il est possible de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON**Durée du marché – délai d'exécution**

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027. Il pourra être reconduit par trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an à chaque fois, soit jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum.



Le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le pouvoir adjudicateur peut toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnités.

Il n'est pas fixé de délai d'exécution compte tenu de la spécificité de cet accord-cadre, chaque utilisation des cartes accréditatives équivalant à l'émission d'un bon de commande.

Ainsi, l'approvisionnement en carburants se fera au fur et à mesure des besoins lors de la présentation de chaque véhicule dans les stations-services du réseau national et international du titulaire de l'accord-cadre au moyen de cartes accréditatives et ce, jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.

Modalités de paiement : virement administratif

Délai global de paiement : 30 jours

Dépôt obligatoire de la facture sur la plateforme Chorus pro

Les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.

Aucune avance facultative ne pourra être accordée ; avance obligatoire dans les conditions prévues à l'article 8 du CCP.

Les prix du marché sont fermes et révisables dans les conditions prévues à l'article 6.3 du CCP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

La sous-traitance est interdite pour l'exécution de ce marché, sauf prestations de services (exemple : livraison ou gestion)

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;



- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principales fournitures similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	60 %
2	Valeur technique et environnementale de l'offre	40 %

Date limite de réception des offres : Mercredi 30 septembre 2026 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.



5. Renseignements complémentaires :

Jugement des offres :

Les critères et sous-critères de jugement des offres sont précisés à l'article 6.2 du règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, et les modalités d'obtention de renseignements complémentaires se référer au règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66

Procédure de recours :

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.

-Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66



Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY CEDEX

E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél : 03.83.34.25.65

Fax : 03.83.34.22.24

Date d'envoi du présent avis à la publication : lundi 31 août 2026.

